

EXTRAIT DU REGISTRE
DES ARRÊTÉS DU MAIRE

N°AVD.2026-105

NUMÉROTATION
LES PIÈCES DE FROMENTEAU

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2213-28 ;

Considérant que le numérotage des habitations constitue une mesure de police générale que seul le maire peut prescrire ;

Considérant qu'il convient de numéroté cette voie,

ARRÊTÉ :

Article 1 : Il est prescrit la numérotation suivante :

PARCELLE	ANCIENNE ADRESSE	NOUVELLE ADRESSE
AK109	Les Pièces de Fromenteau	2 Les Pièces de Fromenteau
AK108	Les Pièces de Fromenteau	4 Les Pièces de Fromenteau

Article 2 : Mme la Directrice Générale des Services, la Police Municipale, les Services de Gendarmerie sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à :

- Direction des Services Fiscaux Pôle de Topographie et de gestion cadastrale, 2 Rue Général Marguerite – BP – 83511 – 44025 NANTES Cédex 1
- Direction Régionale de l'INSEE – service des Systèmes d'Informations Géographiques – 105 rue des Français Libres – BP 67401 – 44274 NANTES Cédex2
- Service Départemental d'Incendie et de Secours – Direction des Moyens Opérationnels – Service des Systèmes d'Informations géographiques – 12 Rue Arago – BP 4309 LA CHAPELLE SUR ERDRE
- IGN – Service des Systèmes d'information Géographiques – 2 rue de la Loire – 44200 NANTES
- ORANGE – Service du Patrimoine – 5 rue du Pâtis des Couasnes – CS 69159 – 35091 RENNES
- La Poste – Centre de l'adresse – 1 rue François Vidal – CS 30238 – 33506 LIBOURNE C Cédex
- CCSL – SIG 84 Rue Jean Monnet – ZA de la Sensive – 44450 LA CHAPELLE BASSE MER
- Monsieur le Chef de Centre de Secours, 68 rue de la Divatte – 44430 LE LOROUX BOTTEREAU

Fait à Le Landreau, le 23 avril 2026,

Le Maire,
Stéphane MABIT

